
RAPPORT D'ACTIVITES 2015
Validé par le bureau de la CLE le 16 décembre 2015

Commission Locale de l'Eau SAGE Loire en Rhône-Alpes

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

1	Présentation du Sage et rappel du contexte.....	3
1.1	Présentation du périmètre du SAGE Loire en Rhône Alpes	3
1.2	Un territoire aux problématiques de gestion de l'eau variées	3
	• Une ressource en eau limitée.....	4
	• Une Qualité des eaux vulnérable.....	4
	• Le Fleuve Loire perturbé.....	4
	• Un patrimoine naturel : riche de diversité	4
	• Un territoire vulnérable aux inondations.....	4
1.3	Les grandes dates de l'élaboration du SAGE.....	5
1.4	Un SAGE qui place la fonctionnalité des milieux au cœur de sa stratégie.....	6
2	Définition des modalités pour la mise en œuvre du SAGE.....	6
2.1	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	6
2.2	Financement des actions du SAGE Loire en Rhône Alpes	7
2.3	Cellule d'animation de la CLE.....	7
3	Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE	7
3.1	Réunions de la CLE et du Bureau	7
	22 janvier 2015 – Réunion du Bureau	7
	27 février 2015 – Réunion de la CLE.....	8
	27 mars 2015 – Réunion du Bureau	8
	21 mai 2015 – Réunion du Bureau.....	8
	7 juillet 2015 – Réunion de la CLE.....	8
	2 novembre 2015 – Réunion du Bureau	8
	16 décembre 2015 – Réunion du Bureau	8
3.2	Avis de la CLE et du Bureau de la CLE	9
4	Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation.....	9
4.1	Suivi des contrats de rivières.....	9
4.2	Suivi des SCOT.....	10
4.3	Réflexion sur la GEMAPI.....	10
4.4	Comité sécheresse	10
	10 juillet 2015 : Comité sécheresse.....	10
	28 juillet 2015 : Comité sécheresse.....	10
5	Mise en œuvre du Sage	10
5.1	Diffusion et outils de prise en compte du SAGE.	12
5.2	Préservation et amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et milieux aquatiques.....	12
5.3	Réduction des émissions et flux de polluants.....	13
5.4	Mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).....	14
5.5	Économie et partage de la ressource	15
5.6	Maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation	15
5.7	Prise en compte de l'eau dans les politiques de développement.....	16
6	Action de communication	16
7	Tableau de bord et Observatoire.....	16
8	Budget et financement	17
9	Analyse – bilan – perspectives	17
9.1	Analyse et bilan de l'année 2015	17
9.2	Perspectives pour 2016.....	17

1 Présentation du Sage et rappel du contexte

1.1 Présentation du périmètre du SAGE Loire en Rhône Alpes

Le SAGE Loire en Rhône-Alpes est situé sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne. Son périmètre recouvre : l'axe Loire sur 135 km, ainsi que 14 de ses affluents, soit près de 4 000 km².

Ce territoire, situé géographiquement dans le massif central, comprend deux plaines alluviales, celle du Roannais et du Forez bordées de divers monts : Forez, Madeleine, Lyonnais, Pilat, Beaujolais.

Les départements concernés sont : la Loire (247 communes), le Rhône (35 communes), la Haute-Loire (13 communes), le Puy-de-Dôme (2 communes).

Au 1er janvier 2007, les 290 communes du périmètre concernaient 677 568 habitants, dont 175 318 pour la seule ville de Saint-Etienne (26%) et 35 750 pour Roanne (5,3%), deuxième pôle urbain du périmètre.



Territoire du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Le haut bassin de la Loire situé entre Bas-en-Basset et Roanne, présente un relief marqué et un réseau hydrographique dense, aux crues et étiages sévères. La richesse écologique du territoire est forte, du haut des reliefs aux bords de Loire, de nombreux milieux et espèces sont remarquables.

Pourtant, la présence humaine et les dynamiques d'aménagement ont des conséquences non négligeables sur cet environnement : zones urbaines qui s'étalent, évolutions des pratiques agricoles, présence de nombreuses entreprises et activités industrielles utilisatrices d'eau.

1.2 Un territoire aux problématiques de gestion de l'eau variées

- **Une ressource en eau limitée**

Sur le périmètre du SAGE, la ressource souterraine en eau étant peu abondante, c'est essentiellement les eaux superficielles qui sont sollicitées pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements industriels et agricoles, ainsi que pour les loisirs. Aussi, les rivières et les milieux naturels aquatiques ligériens sont très vulnérables car ils doivent satisfaire pour l'essentiel aux différents usages de l'eau.

La production en eau du bassin n'est d'ailleurs pas suffisante pour pourvoir à l'ensemble des besoins et une partie de l'eau consommée localement provient de l'extérieur du territoire.

En période estivale, le territoire connaît parfois des sécheresses sévères qui nécessitent une gestion de crise.

- **Une Qualité des eaux vulnérable**

Malgré les efforts entrepris par les communes, le monde agricole et industriel, la qualité des eaux sur ce secteur n'est globalement pas satisfaisante, en particulier dans les zones avales et urbaines. Outre les impacts négatifs sur la qualité des milieux naturels et le régime des cours d'eau, la pollution menace les usages d'alimentation en eau potable, la pisciculture et limitent le développement des loisirs.

La pollution, notamment en éléments phosphorés, engendre des phénomènes d'eutrophisation importants sur les retenues de Grangent et de Villerest : on y observe le développement excessif d'algues vertes qui asphyxient le milieu.

- **Le Fleuve Loire perturbé**

Outre ces problématiques de pollution, le fleuve Loire connaît de nombreux dysfonctionnements. L'extraction intense de granulats effectuée durant les trente glorieuses a engendré un affaissement problématique du lit du fleuve, de près de 3 mètres sur certains secteurs.

Deux grandes retenues marquent le fleuve dans sa partie ligérienne.

Sur le Roannais, le barrage de Villerest a pour fonction principale de limiter les crues et d'assurer des débits d'eau minimum en période de sécheresse pour les centrales nucléaires situées en aval.

Le barrage de Grangent a pour fonction principale la fourniture d'électricité. Mais il fournit aussi en eau le canal du Forez qui irrigue la plaine et alimente un tiers de ses étangs. Le fonctionnement de ce complexe entraîne une fluctuation journalière des niveaux d'eau sur le fleuve aval.

Ces deux barrages perturbent le cours de la Loire en bloquant les transports de sédiments et les remontées des grands poissons migrateurs comme le saumon.

Ils offrent cependant de vastes plans d'eau propices aux activités de loisirs nautiques.

- **Un patrimoine naturel : riche de diversité**

Les milieux naturels humides sont riches et variés et jouent un rôle important en matière de gestion de la ressource en eau et de la biodiversité. Des milieux remarquables côtoient des milieux considérés comme plus ordinaires mais non moins importants. La présence de certaines espèces telles la loutre, le castor et l'écrevisse à patte blanche est directement liée à la présence et à la qualité des milieux naturels humides. C'est pourquoi différentes procédures visant à protéger ou restaurer les milieux naturels ont été engagées : Natura 2000, politiques Espaces Naturels Sensibles, contrats de rivière.

- **Un territoire vulnérable aux inondations**

Sur le périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes, le risque d'inondation est présent et les dégâts sont potentiellement importants, en raison de la vulnérabilité des grandes agglomérations. Le risque est souvent lié au débordement des cours d'eau suite à de fortes précipitations (en bordure de Loire, dans les grandes agglomérations ou en zones de piémont), mais il peut aussi être en rapport avec le débordement des réseaux d'eaux pluviales. L'imperméabilisation des sols suite à l'urbanisation croissante sur les agglomérations stéphanoise et roannaise, la plaine du Forez joue un rôle qui mérite d'être mieux cernée.

1.3 Les grandes dates de l'élaboration du SAGE

Le SDAGE Loire Bretagne approuvé en 1996 avait inscrit dans ses orientations la réalisation d'un SAGE sur la plaine du Forez et le bassin versant de la Loire.

En **2003**, le Conseil général de la Loire décide de réaliser une **étude d'opportunité** à la mise en place d'un SAGE qui a permis de définir les enjeux de l'eau du territoire et de définir le périmètre du SAGE.

Cette phase préliminaire s'est achevée par la définition du périmètre et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) par arrêtés inter-préfectoraux (19 janvier 2007 et 14 février 2007).

La CLE s'est réunie pour la première fois le 12 mars 2007, marquant le démarrage de l'élaboration du SAGE.

La première étape de la démarche d'élaboration du SAGE a porté sur l'état des lieux et le **diagnostic du bassin (validé le 31 janvier 2008** par la CLE), permettant d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire concernant la ressource en eau et sa gestion.

L'étape suivante a consisté à analyser les tendances évolutives de la ressource en eau et des usages dans une démarche prospective.

Après examen de ces tendances, des scénarii ont été élaborés, illustrant différents choix quant à la gestion et à la protection de la ressource et des milieux ainsi qu'à la satisfaction des usages (validés le 1 juillet 2009).

Le choix d'une stratégie (validée le 3 mars 2010) partagée par les acteurs a permis de définir des objectifs collectifs.

La dernière phase énonce les actions du SAGE : orientations de gestion, dispositions, aménagements, mesures opérationnelles et dispositif de suivi de la mise en œuvre du SAGE.

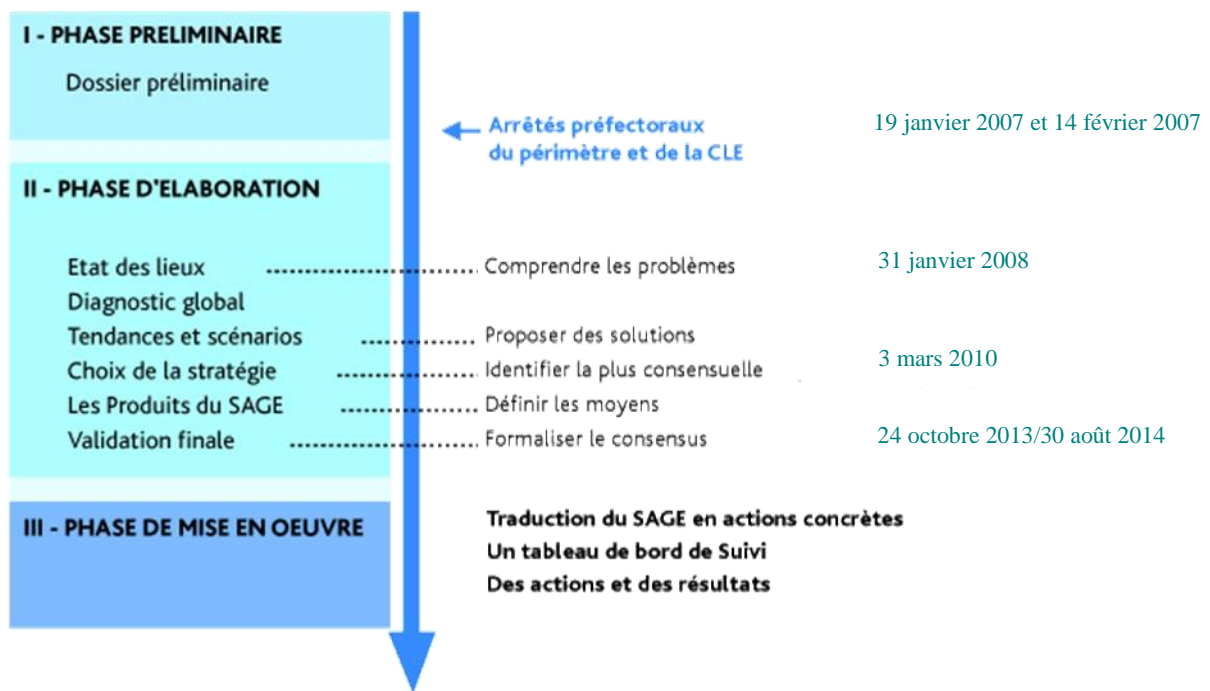
Une première version du projet de SAGE a été soumise à consultation de la Commission Locale de l'Eau en fin d'année 2010 et a abouti au projet de SAGE validé par la Commission Locale de l'Eau le 19 juin 2012.

Le projet de SAGE dans son intégralité a fait l'objet d'une consultation qui s'est déroulée entre le 6 août 2012 et le 6 décembre 2012.

La CLE réunie le 25 janvier 2013 a pris connaissance des observations recueillies et a modifié l'évaluation environnementale au regard de l'avis de l'autorité environnementale.

L'enquête publique concernant le SAGE s'est déroulée du 15 avril au 22 mai 2013. Après prise en compte des consultations, **la CLE a adopté le SAGE Loire en Rhône Alpes le 24 octobre 2013.**

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 30 août 2014.



1.4 Un SAGE qui place la fonctionnalité des milieux au cœur de sa stratégie

Le SAGE est un document cadre dans le domaine de l'eau sur le territoire Loire en Rhône Alpes et place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie. Cette stratégie repose sur la recherche de la fonctionnalité maximale des milieux d'une part pour assurer leur qualité écologique, d'autre part pour mieux satisfaire l'ensemble des usages.

Ainsi les objectifs, dispositions et règles du SAGE Loire en Rhône Alpes placent les milieux au cœur de la réflexion et répondent aux enjeux suivants :

- Enjeu n°1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Enjeu n°2 : Réduction des émissions et des flux de polluants.
- Enjeu n°3 : Économie et partage de la ressource.
- Enjeu n°4 : Maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation.
- Enjeu n°5 : Prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques dans le développement et l'aménagement du territoire.
- Enjeu n°6 : Gestion concertée, partagée et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

2 Définition des modalités pour la mise en œuvre du SAGE

2.1 Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE

La Loi Grenelle 2 a renforcé le rôle des Établissement Public Territorial de Bassin. Ainsi, selon l'Article L213-12 du Code de l'Environnement, dans le cas où la structure porteuse n'englobe pas la totalité du périmètre du SAGE, la mise en œuvre de ce dernier doit être faite par Établissement Public Territorial de Bassin. Cette règle s'applique au SAGE Loire en Rhône Alpes qui doit donc être porté par l'EPLoire.

Des discussions entre le Département de la Loire, structure porteuse de l'élaboration du SAGE depuis 2005 et l'EPLoire ont été engagées durant l'année 2013 et poursuivies en 2014.

Devant la volonté de la Commission Locale de l'Eau de maintenir un portage local du SAGE, il est prévu une répartition des missions de portage, comme suit:

- un pilotage et une animation du SAGE et de la CLE par l'EP Loire,
- la maîtrise d'ouvrage d'études, d'actions de communication/sensibilisation et l'animation territoriale par le Département de la Loire.

Une convention de partenariat a été signée en 2015.

2.2 Financement des actions du SAGE Loire en Rhône Alpes

Deux conventions permettant de s'assurer des financements des postes et des actions en lien avec l'animation de la mise en œuvre du SAGE Loire en Rhône Alpes ont été signées :

- contrat d'objectifs Loire en Rhône Alpes avec la Région Rhône Alpes (3 octobre 2014)
- convention de partenariat pour la mise en œuvre du SAGE tripartite (Établissement Public Loire, Conseil général de la Loire et agence de l'eau Loire Bretagne) (3 mars 2015)

2.3 Cellule d'animation de la CLE

L'année 2015 a été marquée par un changement de la cellule d'animation.

L'animation de la mise en œuvre du SAGE sera désormais assurée par:

- Murielle ARCOS, adjointe au chef de service « Environnement et Forêt » du Département de la Loire, en charge de la coordination de la politique des Milieux aquatiques, du SAGE et de l'Énergie, avec les missions suivantes :
 - o émergence et structuration de la maîtrise d'ouvrage,
 - o appui à la maîtrise d'ouvrage locale,
 - o conduite d'études
- Aurélien GILLARD, chargé de mission SAGE, à temps plein sur le SAGE Loire en Rhône Alpes* (1/2 temps sous l'autorité de l'EP Loire ; 1/2 sous l'autorité du Département)
Il partagera ses missions de la façon suivante :
 - o Pour le compte de l'EP Loire :
 - représentation de la CLE,
 - animation de la CLE et de ses instances,
 - gestion des avis de la CLE,
 - suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE,
 - coordination des partenaires institutionnels pour la mise en œuvre des actions du SAGE,
 - Communication portant sur l'objet, le contenu et la mise en œuvre du SAGE.
 - o Pour le compte du Département de la Loire :
 - actions et de sensibilisation, informations, formation,
 - mise en place du tableau de bord et de l'Observatoire de l'eau.

3 Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

3.1 Réunions de la CLE et du Bureau

22 janvier 2015 – Réunion du Bureau

Cette réunion était consacrée à la préparation de la CLE du 27 février :

- Préparation de l'avis sur le projet de SDAGE Loire Bretagne, à soumettre à l'avis de la CLE du 27 février.
- Présentation du bilan de l'année 2014 en vue de validation par la CLE du 27 février.

27 février 2015 – Réunion de la CLE

Présents ou représentés : collectivités 24/41, Etat 5/19, Usagers 13/20

- bilan de l'année 2014 et prendre connaissance des perspectives 2015,
- avis sur le projet de SDAGE et PGRI Loire Bretagne (favorable : 39 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention).
- Présentation de la compétence GEMAPI
- Suite aux élections municipales, le collège des collectivités a dû procéder au remplacement de quatre membres du bureau de la CLE.

27 mars 2015 – Réunion du Bureau

Présents : collectivités 6/10, Etat 2/5, Usagers 5/5

- Présentation de l'organisation de la mise en œuvre
- Avis sur renouvellement d'autorisation de la chute hydroélectrique du Pont de Chevelièrre (bassin versant du Lignon)
- Point d'avancement de l'inventaire des zones humides

21 mai 2015 – Réunion du Bureau

Présents : collectivités 8/10, Etat 4/5, Usagers 3/5

- Présentation du Plan stratégique d'action et Plan de contrôle de la MISEN
- Présentation : les Projets agri-environnementaux et climatiques (PAEC)
- Présentation : la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la Loire
- Préparation de la prochaine réunion de la CLE du 7 juillet

7 juillet 2015 – Réunion de la CLE

Présents ou représentés : collectivités 24/41, Etat 12/19, Usagers 12/20

- Présentation de l'évolution des services dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE
- Élection du Président,
- Composition du bureau (renouvellement de deux sièges),
- Inventaire départemental des zones humides : présentation et validation
- Point d'actualité sur l'événement pluvieux du 7 juin 2015 et ses dégâts

2 novembre 2015 – Réunion du Bureau

Présents : collectivités 6/10, Etat 4/5, Usagers 4/5

- Avis dossiers loi sur l'eau :
 - Mise en conformité du traitement des eaux usées : St Marcellin – Sury-le-Comtal
 - Contrat territorial du barrage d'Echancieux
- Inventaire et cartographie des cours d'eau par la DDT dans le cadre de l'instruction du 3 juin 2015 : présentation de la démarche
- Tableau de bord du SAGE : présentation des descripteurs et lancement de la démarche

16 décembre 2015 – Réunion du Bureau

Présents : collectivités /10, Etat /5, Usagers /5

- Avis dossier loi sur l'eau : Travaux sur le système pluvial du bassin versant des Calles
- Bilan 2015 / Prospective 2016 : validation du rapport annuel d'activité
- Point sur la consultation de la CLE sur le projet de SAGE Loire amont

3.2 Avis de la CLE et du Bureau de la CLE

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau de la CLE a émis plusieurs avis :

Date du Bureau de la CLE	Objet de la consultation de la CLE	Avis
27 février 2015	Avis sur le SDAGE et PGRI Loire Bretagne	Favorable
27 mars 2015	renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la chute hydroélectrique du Pont de Chevelière	Projet jugé compatible avec le SAGE à l'unanimité + remarques
Par mail	DLE sur l'extension d'une station d'épuration à Montrond les Bains	Projet jugé compatible avec le SAGE à l'unanimité
Par mail	Arrêté de de définition du Programme d'actions du Captage prioritaire (Grenelle) du barrage d'Echancieux	Projet jugé compatible avec le SAGE à l'unanimité
Par mail	Dossier loi sur l'eau pour la création d'une retenue à Champdieu	Projet jugé compatible avec le SAGE à l'unanimité : avis favorable + remarques
2 novembre 2015	Projet de contrat pour la mise en œuvre du Programme d'actions du Captage prioritaire (Grenelle) du barrage d'Echancieux	Projet jugé compatible avec le SAGE à l'unanimité
2 novembre 2015	DLE pour création d'une station d'épuration – St Marcellin – Sury-le-Comtal	Projet jugé compatible avec le SAGE à l'unanimité
16 décembre 2015	Travaux sur le système pluvial de Chazelles sur Lyon	Projet jugé compatible avec le SAGE à l'unanimité

4 *Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation*

4.1 **Suivi des contrats de rivières**

La cellule d'animation SAGE Loire en Rhône Alpes suit l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de rivières du territoire (cf § 5), notamment à travers une participation aux comités de rivière.

D'autres parts, la cellule d'animation participe aux rencontres départementales des techniciens de rivières (rencontre en janvier sur la GEMAPI (cf § 4.3) et en octobre sur la thématique « plantes invasives »).

4.2 Suivi des SCOT

La cellule d'animation du SAGE suit l'élaboration des SCOT, notamment en 2015 :

- suivi des réflexions pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'interSCOT Roannais- Sornin et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage,
- participation aux groupes techniques des SCOT Monts du Lyonnais et SCOT Centre Loire.

La cellule d'animation suit, également, le schéma directeur alimentation en eau potable conduit par Saint Etienne Métropole sur le territoire du SCOT Sud Loire et l'aire d'influence du barrage de Lavalette.

4.3 Réflexion sur la GEMAPI

Une rencontre départementale des techniciens de rivières a permis de travailler sur un atelier prospectif sur la GEMAPI.

Les participants des ateliers ont pu travailler sur la déclinaison de différents scénarios de mise en œuvre de la compétence GEMAPI (déclinaison présentée ci-après) :

- GEMAPI aux EPCI,
- GEMAPI à des syndicats mixtes,
- Mise en place d'EPAGE,
- Dissociation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de la compétence prévention des Inondations,
- Mise en œuvre de la GEMAPI sans coordination.

Pour chacun des scénarios, les participants ont pu travailler sur les modalités de mise en œuvre, sur leurs limites et leurs avantages et sur les questions que cela pouvait susciter.

Sur le territoire Loire en Rhône Alpes, l'organisation de la compétence GEMAPI est très liée au SDCI. L'année 2016 permettra d'avancer sur la réflexion.

4.4 Comité sécheresse

Suite à l'étiage exceptionnel de cet été 2015, le seuil de vigilance a été dépassé sur plusieurs stations. La MISEN 42 a procédé à plusieurs réunions du Comité sécheresse pour la mise en œuvre de l'arrêté-cadre.

10 juillet 2015 : Comité sécheresse

Lors de cette réunion, quatre secteurs hydrographiques ont été placés en vigilance, le reste du département (la majeure partie du territoire du SAGE) a été placé en alerte.

28 juillet 2015 : Comité sécheresse

Lors de cette réunion a été discutée l'extension des mesures d'alerte à la Loire amont si l'étiage se poursuit. Suite aux pluies d'août, l'extension de la zone d'alerte est abandonnée.

27 octobre 2015 : Comité sécheresse (pour information : cellule SAGE excusée).

Lors de cette réunion a été présenté le bilan de l'année.

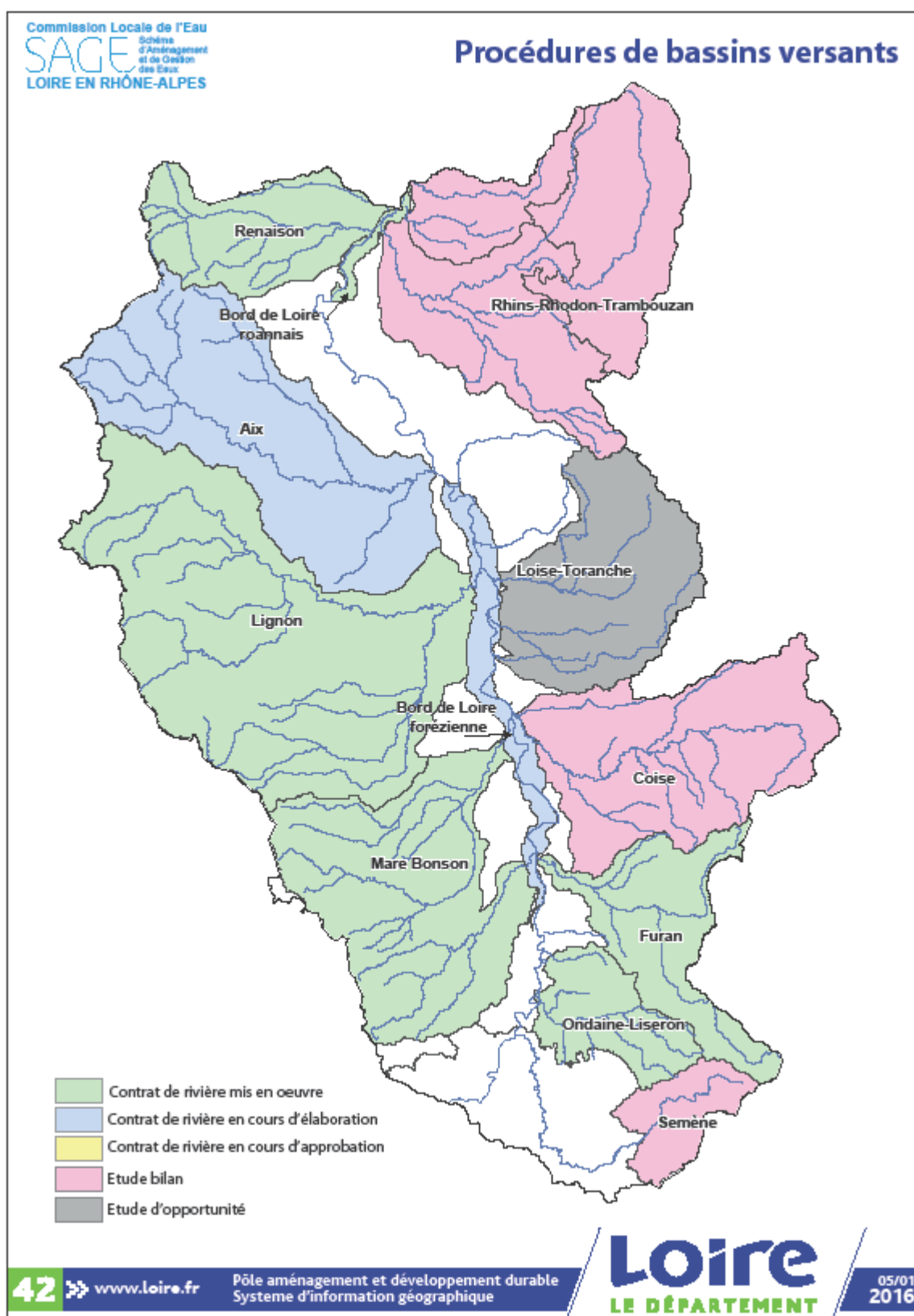
5 Mise en œuvre du Sage

L'année 2015 marque le démarrage de la mise en œuvre du SAGE.

La mise en œuvre du SAGE relève de plusieurs dynamiques et acteurs :

- Les contrats de rivières (cf carte ci-après), véritable relais de la mise en œuvre du SAGE, notamment sur les thématiques ressource quantitative, eau pluviale, phytosanitaire...
- Les services de l'Etat,
- Les syndicats de SCOT,
- Le Département (service Environnement et Assainissement/eau potable),
- La cellule d'animation du SAGE,
- Etc

Le paragraphe ci-dessous illustre les principales actions de mise en œuvre du SAGE sans pour autant être exhaustif.



5.1 Diffusion et outils de prise en compte du SAGE.

Le SAGE a fait l'objet d'un arrêté inter préfectoral le 30 août 2014. Afin de le diffuser largement et d'en faciliter l'appropriation, un **mode d'emploi/guide de lecture** a été réalisé (30 pages) en 2014. Sa diffusion a été réalisée dès le début de l'année 2015 : membres de la CLE, communes, EPCI, syndicats de SCOT, d'assainissement, d'alimentation en eau potable, de rivières, etc.

En 2015, la cellule d'animation du SAGE a animé un groupe de travail rassemblant la DDT42 (service Police de l'eau et urbanisme), des chargés de mission de SCOT (SCOT Roannais, SCOT Monts du Lyonnais, SCOT Centre Loire, SCOT Sud Loire), l'agence d'urbanisme Epures .

Ce groupe a permis de rédiger 4 fiches permettant de **guider les rédacteurs de documents d'urbanisme pour la mise en compatibilités avec le SAGE** :

- SAGE et zones humides,
- SAGE et eaux pluviales,
- SAGE et qualité des eaux,
- SAGE et ressource quantitative.

Ces fiches complètent les fiches plus générales « eau et urbanisme » (http://www.loire.fr/jcms/lw_954719/eau-et-urbanisme).

Leur mise en forme et diffusion sont programmées pour le début d'année 2016.

5.2 Préservation et amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et milieux aquatiques

Un **inventaire des zones humides** (disposition 1.1.1) supérieures à 1 hectare a été lancé en 2012, à l'échelle du département de la Loire et sur l'ensemble du périmètre du SAGE « Loire en Rhône-Alpes », soit environ 5 400 km². Cet inventaire, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département, a été validé en juillet 2015 par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Au cours de l'année 2015, les retours terrains (plus de 150 au total) ont été finalisés auprès de chaque exploitation agricole. Ces retours ont été aussi l'occasion de présenter aux agriculteurs les tenants et aboutissants liés à cet inventaire.

L'année 2015 a également été consacrée à l'organisation de réunion de présentation et de concertation liées à l'inventaire :

- réunions de concertation avec les élus du Département et syndicats agricoles (octobre)
- présentation au réseau ASTER des techniciens de rivières
- 2 Comités techniques de suivi de l'inventaire (janvier et juillet)
- 7 Comité territoriaux tenus en juin afin de présenter les résultats de l'inventaire sur les territoires.

Une réflexion sur les routes départementales de la Loire visant à limiter leur impact sur la **continuité écologique** (prévue en disposition 1.2.1) a démarré en 2014 et s'est poursuivi en 2015.

Certains ouvrages doivent faire l'objet de travaux ; pour d'autres, plus complexes, une étude préalable aux travaux a été engagée en 2015 pour une finalisation en 2016.

Le SAGE Loire en Rhône Alpes vise la restauration et l'amélioration des **fonctionnalités naturelles du fleuve Loire** (enjeu 1.6) avec plusieurs préconisations d'actions en lien avec la morphologie du fleuve.

L'élaboration du SAGE n'avait pas permis d'afficher de maîtres d'ouvrages pour ces actions.

L'année 2015 a permis d'avancer sur cette recherche tant au niveau des maîtres d'ouvrage que des possibilités de financement des actions, notamment pour les actions :

- Réactiver l'érosion latérale des terrains en bordure de Loire (disposition n°1.6.3),
- Rétablir des milieux ouverts et la mobilité des dépôts alluvionnaires à travers la gestion de la végétation des berges et des bancs présents dans le lit (disposition n°1.6.4) par expérimentation de la dévégétalisation voire scarification des bancs présents dans le lit, et régalaage des matériaux dans le lit vif.

- Ré-ouvrir d'anciens bras propices à la diversification des milieux en bordure de Loire (Disposition n°1.6.8), tel que l'ancien bras de Coise.
- Expérimenter la reconstitution d'un pavage du lit en matériaux grossiers prélevés dans le lit majeur et sur les bancs (Disposition n° 1.6.5)

Seraient ainsi mobilisés la maîtrise d'ouvrage État, EP Loire, Département et les financements Agence de l'eau, Crédits BOP État, FEDER.

5.3 Réduction des émissions et flux de polluants

La maîtrise et réduction des **phytosanitaires** à l'échelle des bassins versants (disposition 2.4.2) est en cours d'étude et/ou de réalisation :

Bassin versant	Structure porteuse	Étude phytosanitaire	Plan d'actions
Semène	SICALA 43	partiellement	Dans le contrat de rivière
Ondaine	Saint Etienne Métropole	réalisé	Dans le contrat de rivière
Furan	Saint Etienne Métropole	réalisé	Dans le contrat de rivière
Coise	SIMA Coise	réalisé	Dans le contrat de rivière + PAEC
Lignon du Forez	SYMILAV	réalisé	Dans le contrat de rivière + PAEC
Rhins , Rhodon, Trambouze	SYRRTA	non	
Renaison Oudan	SYRTOM	réalisée	Dans le contrat de rivière
Mare Bonson	Communauté d'agglomération Loire Forez	partiellement	Dans le contrat de rivière
Loise Toranche	SMAELT	non	non
Aix	CC Pays d'Urfé CC Val d'Aix et Isable	non	non

L'état d'avancement de la délimitation des **aires d'alimentation des captages prioritaires** (disposition 2.5.1) est le suivant :

Commune sur laquelle se situe le captage	Aire d'Alimentation du Captage		Programme d'actions		Date signature Contrat Territorial
	n° d'arrêté	date de signature	n° d'arrêté	date de signature	
La Gimond	n°DT 2012-515	14 janvier 2012	n° 2012 - A 118	26 décembre 2012	15 novembre 2013
Balbigny	n°DT 14-90	26 février 2014	n°DT 14-570	15 juillet 2014	8 juin 2015
Unias	n°DT 2011-830	25 novembre 2011	n° DT 14-571	15 juillet 2014	8 juin 2015
Echanssieux	n°DT 11-829	25 novembre 2011	DT-15-734	19 octobre 2015	Janvier ou février 2016

5.4 Mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

L'élaboration et la mise en œuvre des PAEC se réalise dans le cadre d'appel à candidatures lancé par la Région Rhône Alpes, autorité de gestion.

PAEC	Porteurs	Enjeux	Année de dépôt du dossier	Année de mise en œuvre
HAUTES CHAUMES ET PIÉMONT	Loire Forez, Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, Pays du Forez	Biodiversité (zone en déprise, habitats d'intérêt communautaire, bords de cours d'eau Natura 2000) et Eau (qualité de l'eau, ZH, vignoble)	2014	2015
Monts du Lyonnais	Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais	Eau (qualité eau)	2014	2015
COISE	Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise	Eau (qualité eau et préservation de la ressource en eau potable, maintien des infrastructures agro écologiques)	2014	2015
PLAINE DU FOREZ	Département, Syndicat Mixte D'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche, Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, Communauté d'agglomération Loire Forez, Syndicat du Bonson, Commune de Balbigny	Biodiversité (zone en déprise, habitats d'intérêt communautaire, bords de cours d'eau Natura 2000) et Eau (qualité de l'eau)	2015	2016
ROANNAIS	Roannais Agglomération, Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, Charlieu Belmont Communauté, Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses affluents, Syndicat des Eaux du Gantet et le Syndicat Mixte du Bonson, Pôle d'Équilibre Territorial Roannais Pays de Rhône-Alpes	Biodiversité (natura 2000+ SRCE/ fonctionnalité) et eau (qualité, ZH)	2015	2016
GORGES DE LA LOIRE	Saint-Etienne Métropole / Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire	Biodiversité (réserve naturelle) et eau (qualité)	2015	2016
SEMENE	Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents	eau (qualité)	2015	2016

5.5 Économie et partage de la ressource

Les analyses de l'**adéquation besoin/ressource en eau**, prévues par le SAGE (disposition n°3.2.1) à l'échelle des contrats de rivières ont parfois été réalisées ou démarrées :

Bassin versant	Structure porteuse	Étude adéquation Besoins ressources
Semène	SICALA 43	réalisée
Ondaine	Saint Etienne Métropole	réalisée
Furan	Saint Etienne Métropole	En cours de réalisation
Coise	SIMA Coise	
Lignon du Forez	SYMILAV	Complément sur les volumes prélevables et la communication
Rhins , Rhodon, Trambouze	SYRRTA	À venir
Renaison Oudan	SYRTOM	Réalisée
Mare Bonson	Communauté d'agglomération Loire Forez	Réalisée
Loise Toranche	SMAELT	En cours
Aix	CC Pays d'Urfé CC Val d'Aix et Isable	En cours, étude lancée

Le Département de la Loire, en tant que propriétaire de l'ouvrage, a finalisé en 2015, une étude sur la **gestion du canal du Forez** visant à :

- Proposer l'adaptation de la gestion du canal au vu du fonctionnement du complexe de Grangent (en lien avec la disposition 1.6.1 du SAGE)
- Définir et programmer les aménagements principaux à mettre en place pour répondre à la satisfaction des usages tout en limitant les impacts sur l'environnement, répondant aux contraintes réglementaires et favorisant les économies d'eau (en lien avec la disposition 3.1.3 du SAGE)
- Proposer une gestion du canal en période de fortes contraintes (gestion de crise du complexe)

La mise en œuvre des préconisations de cette étude sera débattue début 2016 entre le Département et le syndicat mixte d'irrigation du Forez, gestionnaire du canal.

5.6 Maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation

Le SAGE demande une réflexion quant à la gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants. Cette réflexion a démarré sur certains bassins versants :

Bassin versant	Structure porteuse	Étude gestion des eaux pluviales
Semène	SICALA 43	
Ondaine	Saint Etienne Métropole	réalisée
Furan	Saint Etienne Métropole	réalisée
Coise	SIMA Coise	
Lignon du Forez	SYMILAV	Prévue en 2016
Rhins , Rhodon, Trambouze	SYRRTA	Partiel (en cours sur Rhins)
Renaison Oudan	Roannaise de l'Eau	En cours
Mare Bonson	Communauté d'agglomération Loire Forez	Sur la CALF
Loise Toranche	SMAELT	non
Aix	CC Pays d'Urfé CC Val d'Aix et Isable	non

5.7 Prise en compte de l'eau dans les politiques de développement

Les **schémas stratégiques en eau potable**, prévus par le SAGE (disposition 5.2.1), à l'échelle des SCOT ont également débuté.

SCOT	État d'avancement du SCOT	Étude schéma stratégique AEP/assainissement
SCOT Sud-Loire	approuvé le 19 décembre 2013	En cours de réalisation (Saint Etienne Métropole)
SCOT du Roannais	approuvé le 04 avril 2012	Étude réalisée
SCOT du Bassin de Vie du Sornin	approuvé le 17 mai 2011	Étude réalisée
SCOT du Beaujolais	approuvé le 29 juin 2009	
SCOT de la Jeune Loire et ses Rivières	approuvé le 4 décembre 2008	
SCOT des Monts du Lyonnais	en cours d'élaboration	Analyse réalisée
SCOT Loire centre	en cours d'élaboration	En cours de réalisation

6 Action de communication

Le site Internet du SAGE, <http://sage.loire.fr>, a régulièrement été mis à jour.

On peut, notamment, y trouver dans l'espace grand public les documents du SAGE. L'ensemble des études complémentaires sont téléchargeables dans l'espace membre.

7 Tableau de bord et Observatoire

La mise en place du tableau de bord du SAGE a débuté par un recensement, une collecte et un diagnostic des données disponibles pour renseigner les indicateurs du tableau de bord. Ce travail débouche sur la réalisation de fiches pour chaque descripteur. Chaque fiche analyse la pertinence du descripteur au regard de l'évaluation du SAGE, la disponibilité de la donnée et les modalités de son acquisition, ainsi que l'exploitation qui peut en être faite dans le cadre de la construction d'un indicateur. Ce catalogue a pour objet :

- d'approprier chaque descripteur et d'en évaluer la pertinence pour la description de l'indicateur
- de décrire un référentiel commun comme socle du travail d'évaluation
- de réaliser un premier travail de description du territoire à la date de mise en œuvre du SAGE, qui sera repris dans le cadre de la démarche d'évaluation
- de communiquer sur la démarche d'évaluation du SAGE

Le tableau de bord s'inscrit dans les réflexions sur la mise en place d'un observatoire : si l'observatoire est un outil de communication, il participe également d'une démarche de production de sens à partir, mais pas exclusivement, de l'analyse des indicateurs du tableau de bord.

Ces synthèses alimenteront les débats de la CLE dans une démarche d'évaluation du SAGE, en vue de sa révision (échéance 6 ans en fonction de l'atteinte des objectifs).

8 Budget et financement

	Dépenses 2015	Recettes perçues 2015 (subvention agence de l'eau Loire Bretagne)
Cellule d'animation (poste chargée de mission et secrétariat, frais divers)	Non connu à ce jour	48 000 €
Enquête publique (insertion)	997 €	30 090 € (solde 2014)

9 Analyse – bilan – perspectives

9.1 Analyse et bilan de l'année 2015

L'année 2015 a marqué le démarrage de la mise en œuvre du SAGE :

- diffusion du SAGE (confection d'un guide de lecture),
- création d'un outil pour faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE,
- Mise en place de la nouvelle cellule d'animation,
- Établissement du tableau de bord- 2014.
- la mise en œuvre de certaines actions du SAGE (cf § 5).

9.2 Perspectives pour 2016

Au niveau de la cellule d'animation, il est prévu :

- L'analyse du **SDAGE Loire Bretagne** au regard du SAGE Loire en Rhône Alpes,
- La mise en forme et diffusion des fiches « SAGE et documents d'urbanisme »,
- L'élaboration du **plan de communication/formation** et la mise en œuvre des premières actions de communication/sensibilisation : mise à jour et éventuellement évolution du site Internet du SAGE, diffusion de documentation relative aux thématiques du SAGE (zones humides, continuité écologique, tête de bassins versants, réduction des flux de phosphore, gestion des réseaux d'assainissement, phytosanitaires, économie d'eau, gestion des eaux pluviales),
- Le lancement et la coordination de la mise en œuvre des actions répondant à l'enjeu « restauration du **fleuve Loire** »,
- La réflexion quant aux modalités d'un programme de reconquête de la **qualité des eaux du barrage de Grangent**, à travers l'accueil d'un stage de fin d'études.
- L'étude sur l'**impact des captages de source**.
- l'assistance des porteurs d'actions et d'étude du SAGE,
- la mise en place du **tableau de bord du SAGE** avec la publication d'un état initial des indicateurs du tableau de bord, susceptible de servir de référence lors de l'évaluation du SAGE et de la révision de ses objectifs (horizon 2020),
- la **réflexion sur l'observatoire de l'eau**, par la conduite d'une étude comparative sur les procédures menées par d'autres territoires, mais également en faisant le lien avec les réflexions internes sur la mise en place d'observatoires départementaux.

D'autre part, certaines actions seront également conduites, telles que :

- Mise en œuvre des contrats de rivières,
- Réflexion sur la caractérisation des zones d'expansion de crue par la DDT42,
- Réalisation d'un porter à connaissance de l'inventaire des zones humides et lancement, par le Département, des premières actions post-inventaire, avec notamment, la rédaction d'une charte des bonnes pratiques agricoles en zones humides, réalisée en partenariat avec les acteurs agricoles (Syndicats, Chambres,...) et la DDT
- Lancement d'un programme de Recherche et Développement par l'EPL sur le relargage des substances par les sédiments dans les barrages.

Pour plus de renseignements :

<http://sage.loire.fr>